

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

### 3ème trimestre

Date du conseil d'école : 25 juin 2020

Heure de début : 18h

Heure de fin : 19h

Présents		
Personnels Education Nationale  Vincent Ribalet, directeur Nathalie Harscouët, Perrine Boutet, Marie-Hélène Caballé, Yannick Souffez, professeurs des écoles	Parents élus  Delphine Burel, David Missiaen, Maud Naour, Hélène Piquet, Monelle Praget	Maire et son représentant  Lydie Cadet, adjointe au Maire en charge de la petite enfance, de l'éducation et de la jeunesse Morgane Fauque, responsable service éducation jeunesse
		DDEN Jacqueline Cutulic
		Invités Karine Le Bourdon, professeur des écoles
Absents/Excusés		
Education Nationale	Parents élus	Maire ou son représentant
Sophie Decemme, Inspectrice de l'Education Nationale Magali Bourgouin, Muriel Paul, professeurs des écoles	Sylva Ménard, Céline Lamour, Sophie Durand, Kareen Guiffant, Elsa Leconte	Jacques Juloux, Maire

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du conseil d'école précédent
- Désignation du ou des secrétaires de séance
- Effectifs et préparation de la rentrée prochaine
- Bilan de l'année et suivi des projets
- Questions diverses

# Procès-verbal

## 1 - Approbation du PV du conseil d'école précédent

Aucune observation n'est faite concernant le procès-verbal du conseil d'école du 7 novembre 2019. Le PV est approuvé.

## 2 - Désignation du ou des secrétaires de séance

Marie-Hélène Caballé est désignée comme secrétaire de séance.

## 3-Effectifs et préparation de l'année prochaine

Perrine Boutet, Magali Bourguin, Muriel Paul et Marie-Hélène Caballé quittent l'école. Morgane Claerhout et Karine Le Bourdon rejoignent l'équipe. Les compléments de service ne sont pas encore connus.

Les effectifs pour l'année prochaine sont encore en hausse. A ce jour, 111 élèves sont inscrits ou en cours d'inscription. Des visites d'école sont encore prévues et compte tenu de la situation sanitaire, il est possible que les inscriptions nous arrivent avec un peu de retard par rapport aux années passées. Pour rappel, en juin 2018, 93 élèves étaient inscrits.

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
1	6	5	8	11	10	6	13	5	65
3	7	7	7	4	2	3	6	7	46
<b>4</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>19</b>	<b>12</b>	<b>111</b>

- 65 élèves en filière monolingue. 22 élèves en moyenne par classe.
- 46 élèves en filière bilingue. 23 élèves en moyenne par classe.

### a) Répartition

Compte tenu de l'évolution constante des effectifs, la composition des classes est susceptible d'être modifiée d'ici la rentrée.

La répartition envisagée est la suivante.

#### Filière monolingue 65 élèves

- une classe maternelle - Morgane Claerhout - 20 élèves
- une classe de CP CE1 - Vincent Ribalet - 21 élèves
- une classe de CE2 CM1 CM2 - Nathalie Harscouët - 24 élèves

#### Filière bilingue 46 élèves

- une classe maternelle - Yannick Souffez - 24 élèves
- une classe élémentaire - Karine Le Bourdon - 22 élèves

## **b) Décloisonnements et échanges de services**

Compte tenu des classes à 3, 4 ou 5 niveaux et de l'allègement des effectifs en maternelle sur le temps de sieste, les enseignants de maternelle participeront l'année prochaine aux échanges de service et aux décloisonnements sur le premier créneau de l'après-midi. Les modalités précises seront définies ultérieurement en fonction des besoins identifiés et après avoir pris connaissance des circulaires de rentrée.

Une attention soutenue sera accordée au soutien des élèves dont les acquis ont été fragilisés lors de cette année particulière.

## **3-Bilan de l'année et suivi des projets**

### **a) Bilan du 3<sup>e</sup> trimestre**

- **Du 16 mars au 12 mai, l'enseignement à distance**

Le 12 mars, le Président de la République annonçait la fermeture des écoles. L'information et la consultation des familles a pu s'organiser sans délai, et dès le lundi, via les boîtes mail de chaque classe, du travail à distance était proposé. L'ensemble des familles a été contacté et du matériel informatique a été proposé aux familles quand des besoins étaient identifiés.

Par la suite, la mise en place de la continuité pédagogique dans chaque classe a relevé de la responsabilité de chaque enseignant(e). Dans un contexte particulier, les enseignants se sont fortement investis pour mettre en place des situations d'enseignement à distance, une façon de travailler « différente », demandant plus d'individualisation et la maîtrise de nouveaux outils.

Parallèlement, au niveau de l'école, le travail d'équipe ne s'est pas interrompu et a consisté à répertorier les besoins, identifier les familles à contacter, et à assurer la continuité administrative. Les enseignants de l'école ont aussi participé à l'accueil des enfants du personnel soignants.

Du 16 mars aux vacances de printemps, il a été constaté un fort investissement des familles. Après les vacances de printemps, l'assiduité dans le travail a été globalement moins soutenue ou plus difficile mais l'investissement est resté fort. Avant la reprise du 12 mai, aucune situation de décrochage n'était constatée.

- **Du 12 mai au 22 juin, le retour partiel à l'école**

L'équipe pédagogique a souhaité la reprise d'un maximum d'élèves en présentiel. Le 12 mai, 85% des élèves de la MS au CM2 ont ainsi repris l'école à mi-temps dans leur niveau de classe. En plus de ces élèves, les enfants du personnel dit « prioritaire » ont aussi été accueillis et il a été permis à plusieurs élèves d'être scolarisés sur 4 jours pour compenser des acquis fragilisés pendant le confinement. Depuis le 22 juin, les élèves de la TPS au CM2 sont scolarisés à plein temps.

Le bilan de cette reprise depuis le 12 mai est positif. Le travail en demi-groupe a été efficace et les apprentissages ont pu être menés dans un environnement serein.

Il reste désormais à penser plusieurs scénarios pour l'année prochaine afin que chacune des organisations puisse être mise en place rapidement et avec davantage d'efficacité, en particulier l'enseignement à distance. Il conviendra de s'interroger sur la continuité pédagogique, à la fois sur des questions techniques, pédagogiques et didactiques : quels travaux faut-il déposer et à quelle fréquence ? Faut-il prévoir des modalités d'évaluation du travail, de contrôle de l'assiduité ? Faut-il assurer une permanence à distance pour répondre aux questions des élèves et/ou de leurs parents et sur quelles plages horaires ? De manière générale, les outils qui ont le mieux fonctionné sont ceux que les élèves connaissaient avant le confinement et sur lesquels ils pouvaient être autonomes. Dans les 3 classes, le plan de travail a ainsi été le support privilégié de l'enseignement à distance.

La question des TPS/PS, qui sont restés éloignés de l'école plus longtemps que les autres, sera aussi à traiter.

**b) Des éléments figurant dans les projets de l'année serviront de points d'appui aux différents scénarios**

- **Apprendre avec le numérique**

L'équipement numérique de l'école a été significativement développé avec une modernisation des infrastructures réseau, l'installation de vidéoprojecteurs interactifs et l'acquisition de matériel numérique.

L'appropriation des outils par les enseignants et les élèves pourra constituer un levier pour la mise en place d'un enseignement à distance plus efficace.

- **Le projet commun écoles/collège**

Pour rappel, le futur projet d'école est en phase de construction en lien avec le collège de secteur. Plusieurs enjeux avaient été prioritaires.

**Enjeu 1 : Parcours éducatif commun**

L'objectif : Création d'un comité d'éducation à la santé inter-degré

**Enjeu 2 : Travail personnel (réflexion du travail personnel dans et hors de la classe)**

L'objectif : Construire une réflexion inter-cycle du travail personnel de l'élève dans et hors de la classe

**Enjeu 3 : Persévérance – Concentration - Attention**

L'objectif : Optimiser la persévérance et l'attention des élèves face aux apprentissages

Ces axes de travail apparaissent particulièrement pertinents au regard de l'expérience vécue ces derniers mois.

**4-Questions diverses**

Des précisions sont apportées sur les demandes de changement de filière. Le directeur rappelle les attributions du conseil d'école : aucune situation individuelle ne peut y être évoquée, pour des raisons strictement liées à la confidentialité de la situation de chaque élève.

Le cadre institutionnel, qui n'est pas propre à l'école, mais applicable à l'ensemble des écoles du Finistère, est le suivant :

- Le choix d'une filière est un choix éducatif réfléchi qui ne peut être remis en question par simple volonté des familles. Ce choix est valable jusqu'au CM2.
- Pour cette raison de stabilité des filières et de respect des choix initiaux des familles, c'est Mme l'inspectrice d'académie qui traite les demandes dérogatoires de changement de filière à partir d'un dossier étayé (livret scolaire de l'élève, courrier argumenté des parents, avis de l'IEN en charge de la langue bretonne et de l'IEN de la circonscription). Le conseil des maitres ne sera donc pas compétent pour se prononcer sur les demandes des parents.
- Les filières bilingues appliquent les mêmes programmes d'enseignement et les professeurs des écoles bilingues sont des professeurs titulaires comme leurs collègues monolingues. Ils sont donc à même de traiter la difficulté scolaire et cette difficulté ne peut donc être retenue comme argument valide pour demander un changement de filière.

Concernant les questions portant sur l'organisation de l'année scolaire à venir, l'équipe pédagogique est dans l'attente des circulaires de rentrée. Il est toutefois probable qu'un large dispositif d'évaluation des acquis des élèves soit prévu et qu'il appartiendra à chaque équipe de mettre en place des actions de soutien.

Le Président clôt le conseil à 19h.

La Secrétaire, Marie-Hélène Caballé

Le Président, Vincent Ribalet